Image not found or type unknown

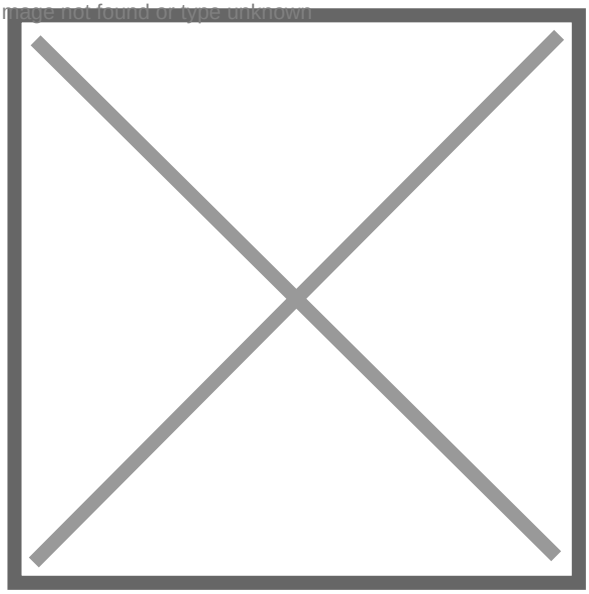

Rompre contrat de construction de maison individuelle

Par **Sibede**, le **07/01/2009** à **19:59**

Bonjour,

Nous avons décidé ma femme et moi de faire construire une maison individuelle.

Nous avons
* Signer un contrat de reservation de terrain avec une date de réalisation au plus tard le 15/02/2009 ;
* Obtenu de la part du constructeur l'ensemble des assurances ;
* Signer le contrat de construction ;
* Obtenu le permis de construire ;
* Obtenu le prêt de la banque pour financer notre projet.

A ce jour, nous ne sommes toujours pas passer chez le notaire et aucun rendez-vous est convenu. Le chantier de la construction n'a pas commencé.

Or ma femme a changer d'emploi et le salaire proposé est conséquent. Le nouvel emploi et la construction sont relativement eloigné (environ 3h00 en voiture aller,retour par jour) Refuser une tel offre d'emploi correspondrait à ce tirer une balle dans le pied.

Je voudrais savoir, si il existe une possibilité de casser le contrat.

Merci pour votre retour.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés